



## LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

La transformation publique est une priorité du gouvernement. Il s'agit en effet de repenser le modèle de l'action publique en interrogeant en profondeur les métiers et les modes d'action publique au regard de la révolution numérique qui redéfinit les contours de notre société. Ainsi, la transformation publique repose sur le programme gouvernemental « Action Publique 2022 » (cf. *fiche AP 2022*).

### 1/ LES ACTEURS INTERMINISTÉRIELS DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE :

**Une nouvelle organisation pour la transformation publique et numérique de l'Etat** s'est mise en place, plus adaptée notamment au déploiement du numérique dans les métiers de la fonction publique.

Dans ce contexte, une nouvelle organisation pour la transformation publique et numérique de l'Etat a été structurée autour de :

- la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui remplace le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) ;
- la création de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC).

Par ailleurs, un comité interministériel de la transformation publique, placé sous la présidence du Premier ministre, a été créé, et un délégué interministériel à la transformation publique institué.

#### 1.1/ La direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Le décret n° 2017-1584 du 20 novembre crée la DITP et lui confie notamment les missions suivantes :

- coordonner le programme de transformation publique « Administration Publique 2022 » en lien avec les ministères et mettre en œuvre le programme d'investissement sur la transformation publique en gérant le fonds de transformation de l'action publique (FTAP) doté de 700 M€ sur 5 ans pour accompagner les opérateurs et les directeurs d'administrations civiles. Dans ce cadre, la DITP assure le secrétariat du comité interministériel de la transformation publique ;
- piloter les chantiers interministériels prioritaires liés à la transformation (programme transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics, la simplification, la transformation numérique des métiers) et accompagner les ministères dans leurs propres projets de transformation ministérielle à fort impact ;
- encourager l'innovation publique, promouvoir de nouvelles approches (sciences comportementales, intelligence artificielle par exemple) et de nouvelles techniques, en mettant les besoins des usagers au centre du dispositif.

#### 1.2/ La direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) de l'Etat.

Le décret n° 2017-1584 crée la DINSIC qui accompagne les ministères dans leur transformation numérique et développe des services et ressources partagés. Dans ce cadre, cinq missions prioritaires lui sont confiées :



## Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur

- améliorer et simplifier les services numériques (référentiels d'accessibilité, de sécurité, accompagnement des ministères dans les démarches de dématérialisation, développement et amélioration de leurs services en ligne, élaboration de services numériques transversaux comme FranceConnect) ;
- ouvrir, partager et exploiter les données pour la transformation publique : la donnée est au cœur de la révolution numérique. La mission « Etalab » accompagne les administrations pour qu'elles partagent leurs données sur la plateforme data.gouv.fr et qu'elles utilisent les data sciences et l'intelligence artificielle afin d'améliorer leurs services et leurs prises de décision ;
- créer des services publics numériques innovants : l'incubateur « beta.gouv.fr » constitue de petites équipes autonomes pour résoudre grâce au numérique un problème rencontré par des administrations ou des usagers. L'incubateur a ainsi permis de créer 59 start-up d'Etat ;
- insuffler une culture de l'innovation numérique et former les agents publics à ces nouvelles méthodes (approches agiles, design de service, datasciences, intelligence artificielle, etc.) ;
- renforcer la performance du système d'information et de communication de l'Etat : mise à disposition des ministères d'outils et méthodes sécurisant les projets SI, conduite de chantiers de modernisation et d'unification du système d'information et de communication de l'Etat.

## 2/ LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION AU SEIN DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

### 2.1/ Le cabinet du secrétariat général

Le cabinet du secrétaire général est chargé de suivre le plan de transformation ministériel (PTM).

A la suite de la feuille de route adressée par le Premier ministre à chaque ministre en début de mandat, chacun d'entre eux a élaboré un plan de transformation afin de mettre en œuvre les principales réformes, auquel sont annexés un plan de transformation numérique et un plan de simplification. Ainsi, le plan de transformation du ministère de l'intérieur fixe six priorités stratégiques :

- **lutter efficacement contre le terrorisme**, décliné par les actions suivantes :
  - mettre en œuvre les outils de la loi Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme du 30 octobre 2017 ;
  - déployer le plan d'action contre le terrorisme présenté le 13 juillet 2018 ;
- **faire reculer l'insécurité au quotidien** à travers les actions suivantes :
  - assurer le déploiement de la police de sécurité du quotidien, dans toutes ses composantes (renforcement de la présence policière, lutte contre les incivilités, lutte contre l'économie souterraine et la criminalité organisée) ;
  - porter, avec la Garde des Sceaux, la réforme de la procédure pénale ;
  - contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'économie souterraine et la criminalité organisée ;
  - concentrer policiers et gendarmes sur leurs missions opérationnelles par une politique de substitution par des personnels administratifs ou techniques ;
  - mettre en œuvre les décisions du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 ;
- **mettre en œuvre une politique migratoire maîtrisée et équilibrée** de la façon suivante :
  - réduire à 6 mois en moyenne le délai d'instruction des demandes d'asile ;
  - renforcer l'effectivité des décisions d'éloignement ;



- doubler les heures d'apprentissage du français pour les primo-arrivants et favoriser leur insertion professionnelle ;
- prendre part, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, aux travaux communautaires et aux dialogues migratoires avec les pays d'origine et de transit ;
- maintenir un haut niveau d'engagement dans le contrôle aux frontières, la lutte contre les filières et la gestion des secteurs de regroupement ;
- **ancrer l'islam de France dans la République** en :
  - renforçant la gouvernance des associations culturelles et l'encadrement des financements étrangers ;
  - conduisant le dialogue avec les cultes ;
- **réformer le ministère à travers :**
  - l'intégration de la fonction achats ;
  - la création d'une direction du numérique dotée d'une capacité transverse d'arbitrage et de pilotage financier ;
  - l'allègement des échelons centraux (cabinets, états-majors) en déconcentrant les décisions de gestion ;
  - l'analyse des conséquences des audits déclenchés à l'été 2018 en renforçant le rôle du Secrétariat général dans le pilotage budgétaire et les décisions impactant la masse salariale ;
- **réformer l'administration territoriale de l'Etat** en faisant évoluer l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat dans une logique de déconcentration, de modularité et de mutualisation.

## 2.2 / La mission modernisation et simplification (MMS).

Au sein de la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT), la mission de modernisation et de simplification (MMS) a été élaborée en lien avec l'ensemble des acteurs du ministère le plan de simplification du ministère, annexe du plan de transformation ministérielle. Elle assure aujourd'hui le suivi.

La MMS a également en charge l'écoute des usagers. Le ministère de l'intérieur s'est en effet engagé à prendre en compte le parcours et la voix de l'utilisateur afin de simplifier les procédures et d'améliorer les télé-procédures les concernant. Pour cela, une **instance ministérielle d'écoute des usagers**, dont le secrétariat est assuré par la MMS, a ainsi été installée en novembre 2017 et a axé ses travaux dans un premier temps sur les télé-procédures de délivrance des cartes nationale d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation de véhicules. Dans la continuité de cette instance, des groupes de travail thématiques portant sur l'accessibilité des télé-procédures aux personnes en situation de handicap, l'adhésion des publics peu familiarisés avec le numérique, ainsi que plus largement l'amélioration continue des télé-procédures dégagent des axes concrets d'action.

Dans la continuité de ces travaux, la mission est en charge actuellement d'élaborer la stratégie d'inclusion numérique du ministère.

La MMS s'appuie également sur des **groupes test** avec des usagers pour proposer des améliorations des télé-procédures et évalue **la satisfaction des usagers** au travers d'enquêtes effectuées en liaison avec l'ANTS et au sein des points d'accueil numériques.



## **2.3/ Le rôle des directions métier du ministère.**

Il revient à chaque direction métier du ministère d'être un acteur actif et opérationnel de la transformation, en étant force de propositions quant à son organisation, ses modalités de fonctionnement et d'action ou encore ses missions.

## **2.4/ La future direction du numérique**

La future direction du numérique, qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, aura vocation à porter la transformation numérique du ministère, à améliorer la qualité ainsi que l'efficacité des services numériques offerts aux directions métier, à l'interministériel et aux usagers utilisateurs.

## **3/ LA TRANSFORMATION PUBLIQUE ET LE SOUTIEN A L'INNOVATION AU CŒUR DES TERRITOIRES.**

Un appel à projet dans le cadre du programme Investissement d'avenir « transition numérique » a financé fin 2016 la création de 12 laboratoires régionaux, avec le soutien des préfetures de région et le pilotage des SGAR, rassemblant acteurs publics et privés afin de diffuser la culture de l'innovation publique et inventer les politiques publiques de demain.